

PREPARATION & PRESENTATION A L'EXAMEN

A.I.P.R. OPERATEUR

Formation initiale / Recyclage

Présentiel ou Distanciel

<u>Durée</u>	1 journée – 7 heures
<u>Objectif général</u>	Obligation de compétences pour les personnels intervenant à proximité des réseaux Une étape nouvelle de la réforme anti-endommagement entrée en application depuis le 1/01/2018. Tous les acteurs concernés – les maîtres d'ouvrage publics et privés de travaux ainsi que leurs appuis en maîtrise d'œuvre, et les entreprises de travaux sont concernés. Il est largement démontré que le renforcement des compétences est un facteur de réduction des dommages aux réseaux aériens ou enterrés.
<u>Objectifs</u>	Appliquer le contenu réglementaire de la réforme DT-DICT lié aux exigences de l'examen AIPR Opérateur. - Identifier les différents réseaux - Adapter sa méthode de travail aux risques identifiés - Travailler en équipe et en sécurité à proximité de réseaux
<u>Pré-requis</u>	Aucun niveau de connaissance préalable n'est requis pour suivre cette formation. Nous sollicitons toute votre attention sur l'organisation des épreuves: - Epreuves d'examen de compétence : maîtrise de la langue française (lecture, écriture et Expression orale) - Se munir de sa pièce d'identité le jour de l'examen
<u>Public</u>	salarié intervenant directement dans les travaux à proximité des réseaux aériens ou enterrés, soit en tant qu'opérateur d'engin, soit dans le cadre de travaux urgents. Sur tout chantier de travaux, l'ensemble des opérateurs d'engin doivent être titulaires d'une AIPR. Sur tout chantier de travaux urgents, l'ensemble des personnels intervenant en terrassement ou en approche des réseaux aériens doivent être titulaires de l'AIPR.

PROGRAMME



Cette formation peut être réalisée en distanciel à l'aide de l'application ZOOM.
Le stagiaire doit disposer d'une connexion Wifi et d'une caméra sur son ordinateur
(cf. document joint)

CONTEXTE ET RÉGLEMENTATION

- Pourquoi l'AIPR, présentation du contexte réglementaire
- Les différents acteurs, leurs rôles et leurs obligations respectives (concepteur, encadrant, opérateurs)
- La responsabilité des acteurs et les sanctions applicables.
- Les principaux documents
- Terminologie employée dans la réglementation anti endommagement

LA MISE EN OEUVRE DU CHANTIER

- Les documents nécessaires sur un chantier
- Les piquetages et marquages au sol
- Les actions de prévention à réaliser avant le démarrage effectif des travaux
- Conditions, responsabilités et déclaration d'un arrêt de chantier
- Les consignes spécifiques pour les travaux urgents

SAVOIR PRÉPARER SON INTERVENTION

- Reconnaître les différents types de réseaux et leurs caractéristiques
- Savoir les localiser selon leurs classes
- Repérer les réseaux sur plan

TRAVAILLER À PROXIMITÉ DES RÉSEAUX

- Règles d'organisation du chantier pour assurer la sécurité lors d'interventions à proximité des réseaux
- Les risques liés aux opérations à proximité des réseaux
- Les distances de sécurité à respecter selon les types de réseaux
- Les outils et méthodes à employer selon les cas, ce qu'il ne faut pas faire.
- Les conditions de recours à l'arrêt de chantier.

EN CAS D'ANOMALIES

- Mesures à respecter en cas d'accident.
- La règle des 4A.
- Déclaration de dommages, responsabilités de l'entreprise.

.../...

Méthodes & moyens pédagogiques

<u>Animateur référent</u>	intervenant référent A.I.P.R. ayant les compétences et l'expérience nécessaires à l'enseignement de cette thématique
<u>Moyens pédagogiques</u>	Moyens techniques PC et/ou tablette et vidéoprojecteur ainsi que ressources multimédia Alternance d'exposés, d'études de cas, de mises en situation pratique
<u>Support pédagogique</u>	Mémo format illustré
<u>Modalités d'évaluation des acquis</u>	Contrôle continu des connaissances avec tests blancs via la plateforme Questionnaire d'environ 20 questions à choix multiple (QCM). L'examen final est réalisé sur la base d'un QCM, aléatoires et individuelles. Les épreuves d'examen se déroulent sur un ordinateur connecté à la plateforme QCM du MEEM via Internet.

La réussite au QCM est sanctionnée par une Attestation de compétences à destination de l'employeur en vue de la délivrance d'une Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR Opérateur).

Le renouvellement de l'AIPR est obligatoire avec une périodicité recommandée de 5 ans.

Sanction Attestation individuelle de compétences portant le numéro de ticket